

Déclaration d'un sinistre :

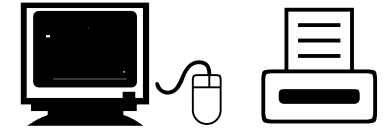
La collectivité 



Création d'un compte utilisateur via Sofaxis pour pouvoir accéder dans l'appli



Déclaration en ligne des sinistres dans les 120 jours



Transmission en ligne des justificatifs :



- Certificats médicaux,
- Bulletins de salaire, - Arrêtés,
- PV du Conseil médical, - Décomptes IJ de la CPAM (agent Ircantec), - Enquête administrative...

Le service assurance contrôle et vérifie les saisies
- relance - alerte - clôture le dossier :
Procède à la demande de validation



Règlements et bordereaux de prestations validés par l'assureur

